

Projet Agrivoltaïque La Ferme de Bord

Partenaires:

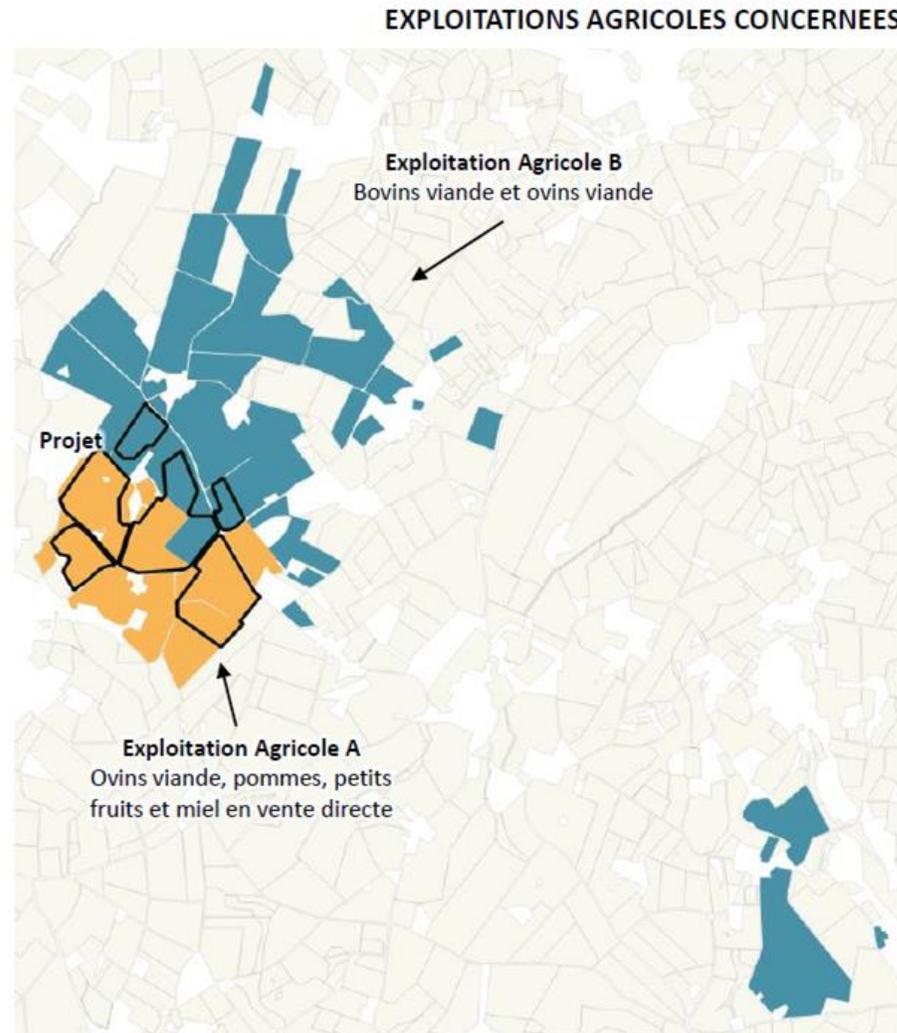
- Gaec La Ferme de Bord, Françoise et François VANNIER. propriétaires, exploitants agricoles.
59 et 60 ans, une salariée 32 ans.
 - Gaec Guimbard-Soulat, Baptiste SOULAT 25 ans, Patrick SOULAT 49 ans, exploitants agricoles,
Jean-Marc GUIMBARD, retraité, propriétaire.
- > **Ce projet est à l'initiative des agriculteurs** qui ont contacté des énergéticiens et retenu la société **NEOEN**, producteur français d'énergies renouvelables.

Projet Agrivoltaïque La Ferme de Bord

- 2018: Réflexion et contact énergéticiens
- 2019: signature promesse de bail emphytéotique avec NEOEN
- Avril 2023: permis de construire autorisé par la Préfecture Haute-Vienne
- Mise en service prévue en 2027 car le poste source de raccordement est en cours de réalisation, distance 2 km
- Délai d'études préalables et passage en commissions avec beaucoup d'allers-retours, étude préalable agricole détaillée pour prouver maintien activité, passage en CDEPNAF
- Concertation avec OPA, élus locaux, citoyens du territoire
- Concertation sur infrastructure nécessaire et compatible à l'activité agricole
- Phasage des travaux, durée un an, organisation des exploitations, compensations

La Ferme de Bord – les exploitations concernées

- Françoise et François VANNIER sont propriétaires du foncier de la Ferme de Bord à Saint Hilaire la Treille, qu'ils exploitent en Gaec.
- Surface agricole: 70 ha environ, HVE
- 500 brebis viandes pâturent 69 ha de prairies, IGP Agneau Limousin
- 1.20 ha verger de pommiers
- Des petits fruits rouges, rhubarbe...
- 25 ruches en production de miel
- Installés hors cadre familial depuis 30 ans, bien accueillis, nous souhaitons rester sur le territoire et pérenniser notre activité agricole d'élevage diversifié, respectant l'environnement
- Un équilibre économique difficile à maintenir et une transmission à anticiper



- GAEC Guimbard-Soulat;
- Deux associés père et fils, Baptiste installé récemment, hors cadre familial.
- 190ha de prairies, maïs et céréales.
- Bovins viande Limousines
- Création de l'atelier ovin à l'installation de Baptiste, le projet agrivoltaïque conforte l'exploitation et l'installation de Baptiste.

La Ferme de Bord, nos motivations pour un projet agrisolaire

- Un revenu complémentaire compatible avec l'élevage ovin
- Anticiper et faciliter la transmission d'une entreprise agricole construite avec beaucoup de travail et d'investissements: les 5 actifs agricoles sont tous hors cadre familial. Le Gaec guimbard-Soulat vient d'installer un jeune, le Gaec de la Ferme de Bord prépare une transmission d'ici 6 ans.
- Contribuer à l'effort de la transition énergétique
- Pérenniser un système agricole basé sur le pâturage, conciliant performance économique et environnementale

Ce projet a une taille raisonnable, 19 ha de panneaux pv pour 5 actifs agricoles. Les exploitants voisins n'y sont pas opposés. Une réunion publique a permis la concertation avec les citoyens et le projet a le soutien des élus locaux.

Implantation du projet

Surface clôturée de 53 ha dont :

- 39 ha Vannier
- 14 ha Guimbard-Soulat
- 36% de la surface clôturée en panneaux pv

Soit **19 ha de panneaux pv** car espacement des tables de 4.04 mètres entre deux rangées monopieux

Production 40 MWc soit la consommation de 10 000 foyers environ

15 000 tonnes de CO₂ économisés par an + le CO₂ capté par prairies permanentes et haies existantes et plantées autour du site qui seront pérennes



Synergies entre élevage ovin et photovoltaïque

- **Bénéfices pour l'élevage ovin :**

- Revenus complémentaires garantis pour l'éleveur à travers un contrat d'entretien sur la durée d'exploitation de l'installation photovoltaïque, 1000 euros par hectare.
- Mise en état et compensation des coûts à l'installation et démantèlement.
- Mise à disposition des équipements de l'installation photovoltaïque permettant d'assurer la sécurité du cheptel : clôtures rigides, portail d'accès sécurisé, vidéosurveillance
- production d'herbe préservée entre les tables et sous les panneaux (ruissellement de l'eau entre les panneaux et protection du soleil pendant les périodes sèches)
- Modernisation des équipements agricoles grâce une contribution aux investissements agricoles de la part du producteur d'électricité photovoltaïque

- **Bénéfices pour la production d'électricité photovoltaïque :**

- Entretien efficace de la végétation permettant de limiter les risques d'ombrage sur les panneaux
- Présence humaine quotidienne sur le site
- Risque négligeable d'endommagement des équipements ou de salissure des panneaux par les ovins, en comparaison d'autres types de bétail

Des engagements forts pour le maintien de l'élevage

- Engagements des propriétaires-exploitants :

- **Maintenir l'activité d'élevage ovin pendant toute la durée d'exploitation de l'installation photovoltaïque**
- **Entretenir par pâturage ovin la végétation** du parc agrisolaire
- **Conserver les prairies de l'exploitation** non comprises dans l'emprise du futur parc agrisolaire **pour la production de foin à destination du cheptel** (conservation du système actuel)
- En cas de transmission de l'élevage :
 - **Faciliter l'installation d'un nouvel éleveur**
 - **Transmettre au nouvel éleveur un cheptel reproducteur de qualité**
 - **Mettre à disposition du nouvel éleveur les prairies de l'exploitation** hors emprise du futur parc agrisolaire, pour la production de foin pour le cheptel
 - **Céder le contrat d'entretien du parc agrisolaire au nouvel éleveur**

- Engagements de Neoen :

- **Prendre en compte les contraintes liées à l'élevage ovin dans la conception de l'installation photovoltaïque :** espacement entre tables et hauteurs des panneaux compatibles avec le pâturage ovin
- Assumer un suivi agricole réalisé par la CDA87
- **Adapter les travaux** de l'installation photovoltaïque pour **minimiser l'impact sur l'élevage et compenser les éventuels surcoûts et pertes de l'exploitation agricole engendrés par les travaux**
- **Mettre à disposition de l'éleveur à titre gracieux les prairies du parc agrisolaire et les équipements associés :** clôtures rigides autour du parc, portail, vidéosurveillance)
- **Rémunérer l'éleveur au titre d'un contrat d'entretien** par pâturage ovin de la végétation du parc agrisolaire
- **Contribuer aux investissements** nécessaires à l'élevage ovin pour l'achat d'équipements (clôtures fixes et mobiles, ensemencement, etc.) et pour la transmission du cheptel à un nouvel éleveur

La société Neoen a été choisie comme partenaire pour le développement de ce projet pour ses efforts d'adaptation au maintien du potentiel agricole des exploitations.

Enjeux environnementaux du site

- Une installation qui n'artificialise pas les terres agricoles et qui est réversible. Projet de loi climat qui encadrera les pratiques.
- Bonne insertion paysagère du projet grâce à la trame bocagère dense qui sera **maintenue , créée ou densifiée à certains endroits du site** (renforcement de 2400m et création de 1200m) **et entretenue pendant toute l'exploitation du projet (engagement Neoen)** □ **Incidences visuelles résiduelles faibles**
- Terrains situés en dehors de toute zone de protection écologique et à une distance >2km de tous monuments ou sites patrimoniaux inscrits
- Evitement de l'ensemble des zones humides identifiées
- Evitement de l'ensemble des enjeux écologiques forts à très forts
- La clôture d'enceinte permet la circulation des petits animaux dans et hors le site, le site constitue une réserve de faune et de flore diversifiée, de biodiversité préservée d'un système prairial bocager
- Réduction de l'emprise du projet : 53 ha sur plus de 100 ha potentiels

Chiffres clés du projet de la Ferme de Bord

- Production d'électricité : 51 GWh/an soit la consommation annuelle d'environ 10 000 foyers
- 15 000 tonnes d'émissions de CO2 évitées par an et captage CO2 par les prairies et les haies.
- Investissement total d'environ 30-40M€
- Retombées fiscales pour les collectivités : 200 000 euros/ an d'impôts et taxes et 120 000 euros de taxe d'aménagement qui permettront le développement local et bénéficieront aux citoyens. La part des retombées fiscales est très supérieure au produit versé aux propriétaires-exploitants.
- Le produit de l'activité agricole reste supérieur au loyer et contrat d'entretien
- Un coût de production de l'énergie qui ne nécessite pas ou peu de soutien public, qui peut alors être orienté vers d'autres utilisations, économie d'énergie habitations par exemple.
- Fond de compensation agricole doté- 160 000 euros- même si pas de réduction de la production afin de cofinancer d'autres projets agricoles locaux.
- Un coût de production moins élevé que les autres EnR qui ne vient pas augmenter le prix de l'électricité.
- La possibilité pour les citoyens d'avoir accès à de l'électricité issue d'EnR à un prix raisonnable.
- La possibilité pour les citoyens d'investir dans un projet EnR.
- Un site qui conserve sa production agricole et sa biodiversité à long terme.

Compatibilité photovoltaïque au sol et agriculture, l'agriculteur doit être partenaire du projet.

- La production agricole est maintenue et plus résiliente au contexte économique et climatique, le bien-être animal est préservé..
- Le partenaire énergétique doit être crédible techniquement et financièrement.
- L'élevage ovin au pâturage est compatible car le projet est conçu avec les exploitants agricoles. Les techniques de pâturage tournant sont connues et adaptées. Le site est optimisé pour cela dès sa conception.
- Les prairies permanentes ne sont pas dégradées par les pratiques maîtrisées de pâturage et peuvent être fertilisées et sursemées si besoin.
- Le contrat d'entretien compense la perte potentielle des aides de la PAC, génère un complément de revenu sans se substituer au revenu issu de la production agricole.
- Les partenaires s'engagent à rendre public un suivi technico-économique par les OPA.
- Le système agricole est vertueux et économe, la biodiversité préservée.
- Le système favorise la transmission des exploitations.
- Les aides publiques non utilisées peuvent bénéficier aux autres agriculteurs et citoyens.
- L'agriculture contribue à fournir des EnR bon marché aux citoyens.